

Séance du 29 janvier 2026

CCAS D'AUBERGENVILLE
RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Introduction :

Le débat d'orientation budgétaire est obligatoire pour les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) des communes de plus de 3.500 habitants. Il doit intervenir dans les dix semaines qui précèdent le vote du budget.

Ce débat permet au Conseil d'Administration de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du Budget 2026. C'est l'occasion pour les membres du Conseil d'Administration d'examiner les perspectives budgétaires 2026, de débattre de la politique sociale de la ville et de la stratégie financière du CCAS.

Pour aborder les grandes orientations budgétaires, il convient de se référer aux perspectives économiques nationales de la loi des Finances ainsi qu'aux chiffres du budget du CCAS.

L'article 107 de la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a modifié les articles du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le ROB doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, ce qui ne concerne pas le CCAS d'Aubergenville. En outre, pour les CCAS des communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport doit aussi comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération qui donne lieu dorénavant à un vote.

Enfin, il est important de préciser que ce débat d'orientation budgétaire n'a pas vocation à être aussi précis qu'un budget primitif. Le détail des différents points abordés dans ce débat sera précisé lors de l'adoption du budget primitif 2026, le 18 février 2026.

Le Contexte National : le projet de loi de finances pour 2026

I Contexte économique 2025

Le PLF (Projet de Loi de Finances) 2026 est présenté le 14 octobre 2025 par le gouvernement Lecornu II.

L'objectif est de doter la France d'un budget au 1^{er} janvier 2026 dans le respect du calendrier parlementaire (70 jours). Ce budget n'ayant pas été adopté, la France relève budgétairement de la loi spéciale de financement.

La priorité est donnée au redressement des comptes publics tout en préservant les missions régaliennes et la transition écologique.

Le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1 % en 2026 (contre 0,7% en 2025) et sur une inflation anticipée à 1,1 % en 2025 et à 1,3 % en 2026.

Le déficit public serait stabilisé à 5,4 % du produit intérieur brut (PIB) en 2025 et réduit à 4,7% en 2026, grâce à la poursuite de la maîtrise des dépenses publiques. Le déficit budgétaire de l'État atteindrait 115,9% (PIB) en 2025 et arriverait à 117,9% en 2026 avant une stabilisation prévue à partir de 2028.

II Budget 2026

Les principales orientations du PLF 2026 déposé le 14 octobre 2025 se traduisent par un effort partagé sur les dépenses (défenses, justice, transition écologique, éducation) et de nouvelles recettes (ciblage des hauts revenus et des grandes entreprises)

Concernant les collectivités territoriales et notamment le bloc communal, il s'agit

- de modérer les dépenses locales à +2,4 Md€,
- DILICO (dispositif de lissage conjoncturel) : un ajustement de l'existant et de nouveau prélèvement pour 2Md€
- Stabilité de la DGF
- un recentrage du FCTVA sur les dépenses d'investissement et une modification de son calendrier de versement ;
- un report à 2027 de l'actualisation des valeurs locatives des locaux professionnels qui devait avoir lieu en 2026
- une adaptation du calendrier de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation

Le Contexte Local :

Les Orientations Budgétaires 2026 du Centre Communal d'Action Social :

Les orientations retenues découlent des choix et objectifs politiques suivants :

- ❖ Animer une action générale de prévention,
- ❖ Poursuivre le partenariat institutionnel et associatif ,
- ❖ Poursuivre le dispositif "ville solidaire",
- ❖ Accompagner aux mieux la population rencontrant des problématiques socio-économiques et psychologiques,
- ❖ Poursuivre, développer et mettre en oeuvre des actions favorisant le lien social des seniors,
- ❖ Poursuivre les axes de travail, relatifs au logement social.

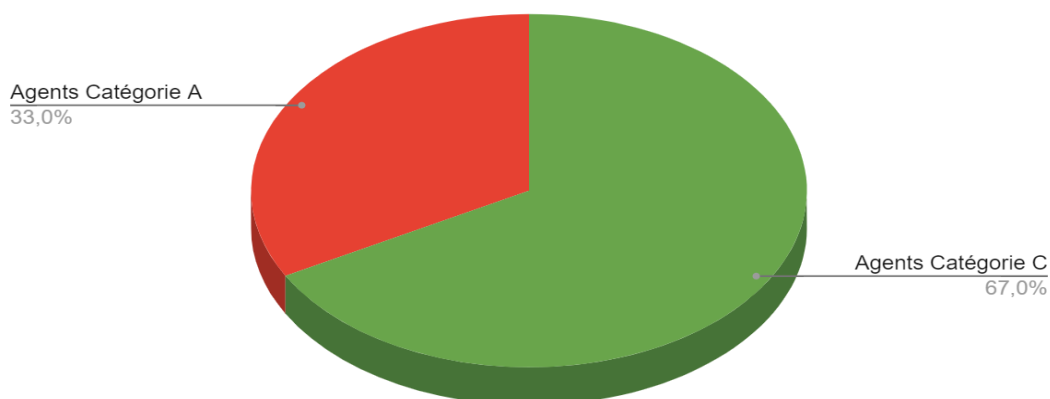
A) La section de fonctionnement :

a) Les dépenses de fonctionnement :

1) Le personnel du CCAS :

Le Centre Communal d'Action Sociale compte au 31 décembre 2025, un effectif de 5 agents titulaires.

Répartition des agents par catégorie statutaire



L'effectif du CCAS est composé en totalité de femmes toute catégorie statutaire confondue.

La moyenne d'âge des agents du CCAS est de 50 ans.

1) Prospectives de la masse salariale :

Charges de personnel

	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025 Prévisionnel		BP 2025	BP 2026
Masse salariale	321 260,62	305 645,39	292 603,39		316 880,00	316 880,00
Variation		- 4,86%	- 4,26%			0%

Le compte financier unique prévisionnel de la masse salariale du CCAS a diminué de 4,26% en 2025, par rapport à 2026 en raison de la mutation d'un agent en 2025.

En 2026, la masse salariale du CCAS est identique par rapport à 2025, et à effectif constant.

Afin de maîtriser au mieux ses dépenses de personnel, la collectivité a mis en place la GPEC.

La GPEC est une gestion anticipative et préventive des ressources humaines, en fonction des contraintes de l'environnement et des choix stratégiques de la collectivité.

La GPEC est composée par l'ensemble des démarches, procédures et méthodes ayant pour objectif de décrire et d'analyser les divers futurs possibles de la collectivité en vue d'éclairer, d'analyser et d'anticiper les décisions concernant les ressources humaines.

Elle permet d'anticiper dans la mesure du possible les départs et ainsi proposer une réorganisation ou aménagement des services en utilisant les compétences des agents déjà présents au sein de l'effectif.

Le CCAS table sur une stabilité de ses effectifs dans les années à venir. Il tient compte dans la mesure du possible du GVT (Glissement Vieillesse Technique) et d'une éventuelle revalorisation du point d'indice.

2) Charges à caractère général

Les charges à caractère général, constituées des dépenses d'intervention des services du CCAS (fournitures, maintenance, documentation générale et techniques, matériel Aubergenville Ville Solidaire, Portage de Repas, Colis, Téléassistance, repas à thème....) sont en légère augmentation pour le budget primitif 2026 par rapport au budget primitif 2025.

Charges à caractère général

	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025 Prévisionnel		BP 2025	BP 2026
Chap 011	179 553,23 €	188 973,18	208 779,00		201 190,00	210 000,00
Variation		5,24%	10,48%			0%

En 2025, ce chapitre devrait constater une augmentation du compte financier unique prévisionnel de 10,48% des charges à caractère général. En effet, le CCAS a poursuivi des actions de redynamisation, envers les seniors :

- repas mensuel à thème au Château du Vivier,
- thé dansant annuel à la Maison des Association.

En parallèle, on constate une augmentation conjointe du nombre de colis et de cadeaux de Noël attribués aux seniors (en 2025 : 707 colis, en 2024 : 684 colis). De plus, en 2025, la mise à disposition d'un nouveau logement d'urgence au CCAS, a entraîné de nouveaux coûts de fluide 1721,28 Euros (EDF, GAZ), n'y étant pas préalablement.

3) Autres dépenses de fonctionnement

Les autres dépenses de fonctionnement sont constituées des aides (Coup de Pouce, Aides Alimentaires, Secours d'urgence..) , à l'attention des habitants en difficulté et des subventions aux partenaires associatifs du CCAS. Elles seront identiques aux budgets primitifs 2025, 2026.

Autres dépenses de fonctionnement

	CA 2023	CFU 2024	CFU prévisionnel 2025		BP 2025	BP 2026
Chap 65	48 665,00 €	69 896,60	50 956,56		85 950,00 €	85 950,00 €
Variation		43,62%	-27,09%			0%

La diminution du compte financier unique prévisionnel 2025 par rapport à celui de 2024 de 27,09%, est dû notamment à :

- une diminution de la délivrance des aides facultatives, pour exemple les bons alimentaires, les tarifs réduits de cantine, les frais d'obsèques, aménagement de logement...

Analyse :

Le budget primitif de fonctionnement du CCAS en 2026 à l'identique du budget primitif de fonctionnement 2025, a pour objectif d'être au plus près du réalisé 2025, tout en poursuivant une politique sociale au plus proche des problématiques socio-économiques de la population, dans les divers domaines d'intervention du CCAS :

❖ Volet partenarial :

★ Reconduction :

- Dispositif "Aubergenville Ville Solidaire" travail partenarial avec diverses associations du secteur médico-social et caritatives : (Budget prévisionnel 2026 : 2 550 euros),
- du Bus Étincelle : prévention et lutte contre les violences faites aux femmes gérées par l'établissement public local Equinoxe. (Budget prévisionnel 2026 : 5 000 euros),
- de la participation financière du poste d'intervenant social du CCAS des Mureaux au Commissariat des Mureaux (Budget prévisionnel 2026 : 6 094,59 euros)

❖ Aides sociales facultatives :

★ Reconduction :

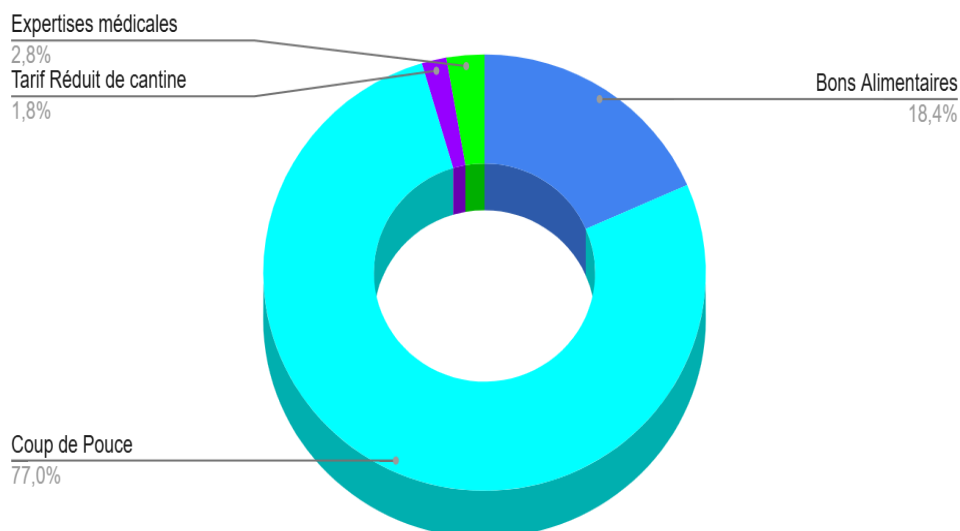
- Participation financière aux frais des dossiers (maximum de 8 dossiers par an soit 245 euros par dossier) d'amélioration et d'adaptation de l'habitat pour les personnes âgées ou handicapées, de la commune, sollicitant Soliha Yvelines (Budget prévisionnel 2026 : 1 960 euros). En 2025, 1 dossier administratif a été pris en charge par le CCAS, pour un montant total de 245 euros.
- "Opération Coup de Pouce" (Budget Prévisionnel 2026 : 20 000 euros) :
 - Dispositif d'aides à la scolarité des enfants, dans l'enseignement primaire et secondaire,
 - Dispositif d'aides à l'énergie pour les familles, les personnes handicapées et les seniors.

En 2025, 188 dossiers ont été acceptés, pour un coût total de 16 179 euros

- Financement frais d'obsèques (Budget prévisionnel 2026 : 9 000 euros) :
 - Personnes indigentes domiciliées sur la commune sans famille,
 - Personnes domiciliées sur la commune dont la famille se trouve dans l'impossibilité de prendre en charge la totalité des frais engendrés.
- Financement de désinfection et désencombrement d'appartement dans le cadre d'infractions au règlement départemental sanitaire et du code de la santé publique (Budget Prévisionnel 2026 : 4500 euros),

- Soutien financier ponctuel aux familles rencontrant des difficultés d'ordre alimentaire, d'insertion professionnelle, de financement de frais de santé... (Budget Prévisionnel 2026 : 20 000 euros),

Répartition des Aides Facultatives délivrées en 2025



Montants en euros :

- Bons Alimentaires : 3 870
- Coup de Pouce 16 179
- Tarif réduit de cantine : 383
- Expertises médicales : 584

❖ Actions Seniors:

★ Reconduction :

- Colis de Noël, Chocolats de Noël pour les résidents des "Jardins de Médicis", l'APAJH, Cadeaux de Noël, (Budget prévisionnel 2026 : 29 760 euros),

● Thé Dansant :

- Un thé dansant est programmé pour les seniors inscrits au CCAS, le 21 mai 2026, à la Maison des Associations (Budget prévisionnel 2026 : 2 740 euros),

- Repas à thème Château du Vivier :

- Repas à thème mensuels, avec animation au Château du Vivier. Cette action a pour objectif de rétablir des moments de convivialité pour les seniors et de dynamiser cette structure communale (80 participants en moyenne par repas), (Budget prévisionnel 2026 : 12 000 euros).

- Ateliers Equilibre :

- Les ateliers Équilibre sont reconduits pour septembre 2026, à la Maison des Associations. En 2025, 15 personnes ont participé à ces ateliers

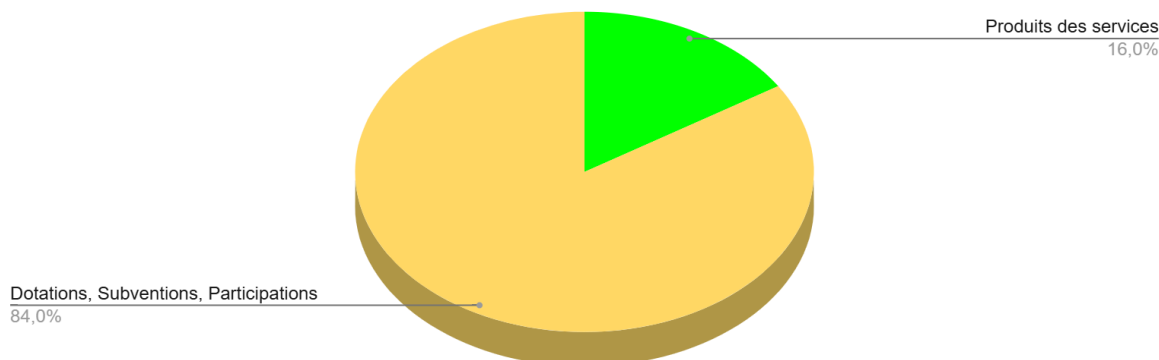
- ❖ Maintien à domicile :

- ★ Reconduction :

- Dispositifs de maintien à domicile pour personnes âgées et ou handicapées :
 - Prise en charge de l'abonnement mensuel de téléassistance TTC/mois pour les personnes inscrites avant le 1^{er} janvier 2022 (148 bénéficiaires au 31/12/2025), (Budget prévisionnel 2026 : 10 000 euros). 52 personnes facturées au 31/12/2025. (personnes inscrites à partir du 1^{er} janvier 2022)
 - Subventions annuelles d'associations de maintien à domicile (Budget prévisionnel 2026 : 20 000 euros),
 - Service de portage de repas à domicile, prix unitaire du repas pour le CCAS 11,69 euros TTC et 6,99 euros TTC pour les bénéficiaires (32 bénéficiaires au 31/12/2025), (Budget prévisionnel 2026 : 120 000 euros),
 - Plans canicule 2025 et grand froid 2026 : 40 personnes inscrites en moyenne

b) Les recettes de fonctionnement :

Répartitions des recettes de fonctionnement en 2025



1) Les produits des services et du domaine

	CA 2023	CFU 2024	CFU prévisionnel 2025		BP 2025	BP 2026
Chap 70	81 665,78 €	80 988,13€	107 302,66€		107 500€	107 500€
Variation		0,83%	32,49%			0%

Le compte financier unique prévisionnel 2025, des produits des services et du domaine est en augmentation de 32,49%, par rapport 2024, cela est dû au transfert du Restaurant de l'Âge d'or de la ville au CCAS à compter du 1^{er} janvier 2025, aux repas à thème et à la facturation de la téléassistance aux bénéficiaires inscrits à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le budget primitif 2026, est identique au budget primitif 2025 des produits des services et du domaine.

Les dotations et participations

Les dotations et participations du CCAS sont principalement constituées de la subvention communale de 530 000 euros pour le budget primitif 2026, montant identique au budget primitif 2025.

B) La section d'investissement :

a) Les dépenses d'investissement :

Les investissements prévisionnels au budget primitif 2026, s'élèvent à environ 3 000€ (achats de mobilier et matériel informatique....)

b) Les recettes d'investissement :

Les recettes prévisionnelles au budget primitif 2026, sont de 6 000,00 € (amortissement logiciels)

Perspectives 2026

Le soutien du CCAS aux ménages face à la crise de l'inflation :

Le CCAS poursuit son action auprès des ménages (familles, jeunes, seniors, personnes handicapées) via un accompagnement personnalisé dans le cadre de leurs difficultés socio-économiques et renforce la délivrance d'aides facultatives. Ces actions ont pour objectif de faire face à l'inflation, tout en respectant les critères d'attributions définis par le Conseil d'Administration du CCAS.

Diverses orientations sociales pourront être définies par le Conseil d'Administration du CCAS via la nouvelle mandature.